

MAIRIE DE DOMARIN

DELIBERATION n° 21/2026

Le treize avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : Lionel MILLARDET, Anne GARNIER, Jean REYNAUD, Anna PICARD-MASI, Angèle RIGHINI, Valérie BRESSAUD, Nathalie HUVET, Cédric GOY, Simone GUINET, Guillaume MAMY, Jean-Pierre MARTINAK, Saïd MECHRIR, Matthieu PRADELS, Elisabeth ROZIER, Chrystel GAGEY, Aude STEINMETZ, Sylvie BARBERET-LERMIGEAUX.

POUVOIRS : Xavier MOIROUD à Lionel MILLARDET, Valentin CABANEL à Chrystel GAGEY,

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean REYNAUD

OBJET : FINANCES - Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de la réforme de la taxe d'habitation sont arrivées à terme.

La taxe d'habitation a été supprimée pour l'ensemble des contribuables, sauf sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Propose de maintenir les taux communaux de l'année précédente :

- Taxe du Foncier Bâti : 30.40%
- Taxe du Foncier Non Bâti : 31.50%.

Propose de maintenir le taux de la taxe d'habitation de 2019 sur les résidences secondaires, soit 8.30 %.

Le Maire,
Lionel MILLARDET



Transmise en Sous-Préfecture le 14 avril 2026